AR PREFECTURE

017-200041523-20180412-DEL37_2018-DE Regu le 26/04/2018

N° 37/2018

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

L'an deux mille dix-huit le 12 avril, à 16 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 06 avril 2018, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GUIMBERTEAU Chantal, TROGER Joël, DESSAIVRE Jean-Jacques, LANDRAUD Daniel, DURET Henri, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, POZZOBON Alain, MATTIAZZO Lise, MARCHAIS Michel, ROY Pierre-Noël, JOURDAIN Serge, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe, GEAY Guy, LOUASSIER Michel , SOULARD Roger, LAMANT Jean Louis, PICHON Jean-Jacques, PASQUET Guy, MAUROY Josette, ANDRE Franck, ARTHAUD Pierre, CARRE Joël, THOMAS Serge, GIRAUDEAU Danielle, MARC Maurice, BOISSELET Claude, POTIER Jean-Philippe, GIRARD Jean-Louis, BELOT Claude, BRIERE Christel, CABRI Christophe, THIBAULT Annick, BALOUT Christian, PERRIN Madeleine, ROS Jack, CARTRON Jean Pascal, PEYNAUD Claude, BOOR Pascal, FOURCADE Edgard, LANDREAU Bernard, GARNIER Evrard, ELIE Jean-Jacques, SALLEBERT Claude, SEGUIN Bernard, GILLET Daniel, RODEAU Sylvie, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BASTERE François, MORASSUTTI Nicolas, GERVREAU Didier, BENOIST-GIRONIERE Cédric, BOUSSION Roland, RAPITEAU Jean-Michel, MAROLLEAU Dominique, DUGUE Christian, JEANNEAU Roland, MICHEAU Jackie, DIBAR Jean-Luc, AUPY Marie-Eliane, HELIS Philippe, TOURNIER Jean-Pierre, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, FRADON Jean-Marie, BROTTEAU Guy, MARIAU Samuel, AMIAUD Dominique, CHIRON Alain, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard , BOUCHE Pierre, GERVREAU Jean-Pierre, QUESSON Jacky, NOEL Louisette, CAYUELA Françoise, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DECOOL Philippe, TESSONNEAU Raymond, PREVOT Marie-Catherine, GENEAU Michel, BOURDEZEAU Laurence, MICHON Michel, MITTARD Denis, BERTEAU Rémi, EDOUARD Loïc, GENET Danielle, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, NOCQUET Didier , ROUSSEAU Daniel, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, ROZE Pierre, MARCHAIS Jean-Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, LOUIS JOSEPH Bernard, CHEF Robert, DOUSSIN Jean-Claude, **GUIGNARD** Bernard, **GEORGEON** Raphaël. Etaient représentés: BRAUD Didier par PAULHAC Michel, ALLEAUME Jean Pierre par ARCAY Michel, METOYER Annie par ANNEREAU Thierry, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, RODE Michel par BLIN Gérard, BERTRAND Georges par AUDITEAU Dominique, BOUYER Jean Jacques par CAZE Guy, BEURG Catherine par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean Claude, CHARLASSIER Hervé par RODRIGUEZ Martine, VION Michel par BRUNEAU Delphine, CORBIERE Jean-François CONTE Marie-Hélène, GUERIN Pierre par par MARCHESIN Procurations: MARRAUD Christine à SOULARD Roger, GUEDRA BASTERE Hélène à BASTERE François, ROKVAM Brigitte à MORASSUTTI Nicolas, GUIBERT Serge à EDOUARD Loïc, LAURENT Daniel à DIBAR Jean-Luc, ROBERT Pascale à BERTRAND PAILLE Marc, Jean-Marc à OLLIVIER Michel, PIASECKI Véronique LOUIS-JOSEPH Absents excusés: BIRON Cécile, BLANC Jeanne, MARTINEZ Daniel, GUIBERT Gérard, MARRAUD Christine, VALLIER Marie-Hélène, BAUDRIT Jean Yves, FREDERIC Daniel, COUE Jean-François, MARTY Michel, GUEBERT Daniel, CHAIGNIER Pascal, ESTEVE Claude , CLAIR Jean-Michel, FABIEN-BOURDELAUD Isabel , LALANDE Bernard, GRUEL Marie, GUEDRA BASTERE Hélène, ROKVAM Brigitte, GUIBERT Serge, LANGLAIS Jean-Charles, LAURENT Daniel, OLIVIER Nathalie, VINET Monique, BERTHELOT Patrick, JULLIEN Jacques, MAZZOCCHI Jean-François, BERNARD Anne, ROBERT Pascale, PAILLE Jean-Marc, DUFOUR Christian, CERCEAU Fabrice, PIASECKI Véronique, OLIVIER Fabrice, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 161

Nombre de présents : 125 Nombre de votants : 133 Nombre d'absents excusés : 36

Nombre d'absents ayant donné procuration : 8

Monsieur Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

Objet: PCAET: Objectifs / Modalités d'élaboration et de concertation (Annexe 5)

Le président rappelle à l'assemblée communautaire que par délibération du 24 juillet 2017, le lancement de la démarche avait été accepté à l'unanimité.

Il informe l'assemblée qu'il conviendrait d'apporter des précisions sur les objectifs poursuivis par le PCAET ainsi que sur les modalités d'élaboration et de concertation.

AR PREFECTURE

017-200041523-20180412-DEL37_2018-DE

Regu le 26/04/2018

-1- Les Objectifs

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Il devra répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique à l'horizon 2030:

- Réduction des émissions de GES de 40% par rapport à 1990;
- Réduction de 20% de consommation d'énergie finale par rapport à 2012 ;
- 32% d'énergies renouvelables utilisées dans la consommation finale d'énergie.

Il devra également :

- être compatible avec les règles du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dès lors que le SRADDET est adopté, et prendre en compte ses objectifs (référence : article L.4251-3 du code général des collectivités territoriales);
- dans l'attente de l'approbation du SRADDET, prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et décrire comment les objectifs et priorités du PCAET s'articulent avec ceux de la SNBC (références : articles L.222-1 B et R.229-51 du code de l'environnement);
- prendre en compte le schéma de cohérence territorial (**SCoT**) (référence : article L.229-26 du code de l'environnement).

Document cadre réglementaire de la politique énergétique et climatique, prévu à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement, de la politique énergétique et climatique, le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire élaboré pour une durée de 6 ans.

-2- Modalités d'élaboration du PCAET

Le PCAET sera constitué et élaboré de la façon suivante :

- Etablissement d'un diagnostic du territoire et de la collectivité;
- Hiérarchisation des enjeux du territoire à partir du bilan des atouts, des contraintes, des forces, des faiblesses issus du diagnostic de territoire ;
- Définition des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels en découlant pour le territoire et la collectivité ;
- Rédaction du programme d'actions ;
- Conduite de la concertation ;
- Articulation avec l'élaboration du Scot.

-3- Modalités de concertation du PCAET

La concertation sera établie à chaque phase de l'élaboration du PCAET et s'appuiera sur les outils de

AR PREFECTURE

017-200041523-20180412-DEL37_2018-DE

Regu le 26/04/2018

Concertation développés dans le cadre du Scot à savoir :

- Initier un débat public pour partager les objectifs et les moyens concrets de lutte contre le changement climatique. Cela se concrétisera par une concertation qui a vocation à informer le public et à recueillir l'avis de la population pendant la durée de l'élaboration du projet ;
- Publication de la délibération qui engage et définit les modalités d'élaboration de concertation sur le site internet de la Haute-Saintonge ;
- Mise à disposition du public les documents d'élaboration sur le site internet de la CDCHS ainsi qu'un registre servant à recueillir par écrit les remarques du public au siège de la communauté des communes de la Haute-Saintonge.

Il est donc proposé aux Conseillers de retenir et de fixer les objectifs précités et d'approuver les modalités de la concertation proposée pour l'élaboration du PCAET.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les modalités de concertation proposée pour l'élaboration du PCART et autorise le Président de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le Le Président

Claude BELOT

2 6 AVR. 2018

Pour copie conforme Le Président Claude BELOT

Communauté de Communes de la Haute - Saintonge 7, rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes de la Haute - Saintonge 7, rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC/Cedex